



Depot de bilan de mon entreprise

Par **galilee83**, le **04/11/2008 à 15:52**

Bonjour,
Mon entreprise dans la prestation de service pour l'industrie pharmaceutique composée essentiellement de visiteurs médicaux nous a annoncé lors d'une réunion de CE extraordinaire le 30/10/08 de sa cessation de paiement.
Le PDG doit se rendre au tribunal de commerce ces prochains jours.
Pendant ce temps l'entreprise est donc dans l'incapacité de nous payer nos salaires d'octobre et nous demande de continuer à travailler, or nos cartes essences ont été bloquées ce week end!!! Et nous ne savons pas si nos frais du mois d'octobre seront remboursés! Nous sommes donc dans l'incapacité de nous nourrir le midi, de payer nos loyers et autres factures...
Quels sont mes devoirs et quels sont mes droits au sein de cette entreprise????
Suis je en faute si je ne vais pas travailler??
Peut on les attaquer aux prud'hommes de ne pas nous avoir prévenu en temps et en heure?